

**COMPTE RENDU  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 23 DÉCEMBRE 2020**

Le mercredi 23 décembre 2020 à 18h00, les membres du Conseil Municipal se sont réunis sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément à l'article L2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Tous les Conseillers en exercice étaient présents sauf :

Excusés : M. Jean-Marie DHORDAIN ayant donné pouvoir à Mme. Jeanne ROMAN, M. Alain GANNE ayant donné pouvoir à M. Laurent DUBOIS, Mme Maryse BARBARE ayant donné pouvoir à Mme Marie-Céline POULE, Mme. Béatrice VINIACOURT.

**Secrétaire de séance** : Mme Jeanne ROMAN

Le compte rendu du Conseil Municipal du 14 décembre 2020 a été approuvé à l'unanimité.

**Pas de décision prise depuis le dernier Conseil Municipal.**

**Ordre du jour unique :**

**AVIS sur la demande d'autorisation environnementale unique d'exploiter un parc éolien composé de six aérogénérateurs et deux postes de livraison sur le territoire des communes d'Auberchicourt, Monchecourt et Émerchicourt présentée par la Société Les Vents du Douaisis**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la Préfecture du Nord a transmis un arrêté préfectoral en date du 16 octobre 2020 portant ouverture d'enquête publique sur l'exploitation d'un parc éolien par la société Vents du Douaisis.

L'enquête publique s'est tenue du mercredi 18 novembre 2020 au vendredi 18 décembre 2020.

Elle porte sur la demande d'exploitation d'un parc éolien composé de six éoliennes de 3,3 MW de puissance unitaire, pour une hauteur totale de 150m (diamètre de rotor de 117m, hauteur de mât de 91,5m) et de deux postes de livraison d'électricité où sera acheminée l'électricité produite. Le parc devrait produire plus de 58 132 MW par an et ainsi couvrir l'équivalent de la consommation électrique annuelle de 21 059 habitants de la Région Hauts de France.

Comme prévu dans le cadre de cette procédure, le Conseil Municipal a aujourd'hui la possibilité de se prononcer sur la demande d'autorisation.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de procéder au vote à bulletin secret. L'assemblée valide cette démarche.

Monsieur le Maire propose de désigner deux assesseurs. Madame Marie Céline POULE et Monsieur Mathieu BURGEAT sont désignés.

Monsieur le Maire a appelé au vote.

Les conseillers municipaux ayant tous voté, il est procédé au dépouillement :

Nombre de bulletins dans l'urne : 22

17 voix contre

2 voix pour

3 votes blancs.

Le Conseil Municipal émet un AVIS DÉFAVORABLE à la demande d'autorisation.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h15.

La secrétaire de séance, Mme Jeanne ROMAN